

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le troisième (3^e) jour de novembre 2014 à 19 h au Centre Communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1- Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Adoption du procès-verbal	Décision
	• Session ordinaire du 6 octobre 2014	
	• Session extraordinaire du 14 octobre 2014	
1.3	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5	Dépôt de la situation financière au 6 octobre 2014	Information
1.6	Rapports des présidents des comités	Information

2- Administration

2.1	Autorisation de dépenses des élu(e)s	Décision
2.2	Rapport financier 2013-2014	Information
2.3	Contrat de service Infotech	Décision
2.4	Banque d'heures Infotech	Décision
2.5	Renouvellement contrat – Services juridiques	Décision
2.6	Déclarations des intérêts pécuniaires - dépôt	Information

3- Aqueduc et égout

3.1	Dossiers : Remplacement des vannes et des compteurs	Information
-----	---	-------------

4- Sécurité publique

5- Voirie

5.1	Règlement n° 1107 sur le déneigement des chemins	Décision
5.2	Tracteur à neige – déneigement des trottoirs	Décision
5.3	Équipements pour tracteur à neige	Décision
5.4	Signalisation sur l'avenue Centrale Nord	Décision

1- Urbanisme et environnement

6.1	Dépôt du rapport du Comité consultatif d'urbanisme	Information
6.2	Formation pour l'inspecteur en urbanisme	Décision
6.3	Règlement n° 1109 – mandat à la MRC	Décision
6.4	Carrières et sablières – Règlement n° 1109	Décision
6.5	Rapport sur l'émission des permis 2014	Information

2- Loisirs et culture

7.1	La grande cueillette des mots : 7 décembre 2014	Information
7.2	Paniers de Noël : volumes	Décision

3- Affaires diverses

8.1	Maintien des services de proximité	Information
8.2	Nominations au comité de pilotage – MADA et PFM	Décision

9- Liste de la correspondance

10- Période de questions

11- Certificat de disponibilité

12- Levée de la session régulière

Madame Sylvie Veilleux a porté notre attention, de façon humoristique, sur le fait qu'une année s'est écoulée depuis l'élection de novembre 2013. Monsieur André Gamache l'en remercie.

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par la directrice générale.

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2014-11-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Adoption des procès-verbaux

• Session ordinaire du 6 octobre 2014

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 6 octobre 2014 tel que présenté par la directrice générale.

2014-11-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

- **Session extraordinaire du 14 octobre 2014**

Monsieur André Gamache effectue un retour sur les points traités à cette rencontre.

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session extraordinaire du 14 octobre 2014 tel que présenté par la directrice générale.

2014-11-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.3 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

1.4 Adoption des comptes à payer

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

Liste des comptes à payer en date du 3 novembre 2014

1	INFOTECH	857,59 \$
4	STRATFORD - PETITE CAISSE	268,80 \$
8	DANY ST-ONGE	394,66 \$
9	BILO-FORGE INC.	13 503,37 \$
10	EXCAVATIONS GAGNON & FRÈRES INC.	3 446,99 \$
15	GESCONEL INC.	147,07 \$
17	M.R.C. DU GRANIT	1 447,01 \$
19	BIOLAB-DIVISION THETFORD	114,99 \$
34	MÉGABURO	224,90 \$
36	RÉAL HUOT INC.	1 044,24 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24,00 \$
55	BENOÎT BOISVERT	80,64 \$
71	RICHARD PICARD	33,16 \$
100	MINISTRE DES FINANCES	136,00 \$
120	CARRA	789,72 \$
144	POSTES CANADA	103,48 \$
154	AUBERT & MORENCY, NOTAIRES	651,39 \$
301	MARCHÉ RÉJEAN PROTEAU INC.	25,69 \$
308	MONTY, COULOMBE, AVOCATS	1398,38 \$
479	PÉTROLES FRONTENAC INC.	3850,69 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX	508,32 \$
538	LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE	862,31 \$
654	NAPA DISRAELI (0609)	129,61 \$
663	SANI-THETFORD (2000) INC.	1 352,97 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC.	145,60 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC.	6 426,62 \$
729	GUY BELLAVANCE	271,26 \$
762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC	345,46 \$
770	PLOMBERIE JEAN CAR INC.	7 500,00 \$
774	CHRISTIAN VACHON	135,69 \$
889	PROPANE GRG INC.	55,19 \$
1066	ALSCO CORP.	214,64 \$
1068	TECHNO FEU INC.	56,16 \$
1120	ANDRÉ GAMACHE	218,34 \$
1176	J.-DENIS PICARD	121,21 \$
1178	SNC-LAVALIN	51,55 \$
1198	ESSOR ASSURANCES	430,55 \$
1213	MATÉRIAUX NOME LBRO INC.	760,80 \$

1217	RÉAL BOISVERT	527,27 \$
1222	SERGE GÉLINAS INFORMATIQUE GPL	27,50 \$
1223	MÉLANIE MARTIN	10,40 \$
1249	TGS INDUSTRIEL	217,78 \$
1272	SYLVIE VEILLEUX	92,00 \$
1277	ÉTUDE PASCAL GAUMOND	104,68 \$
1296	XEROX CANADA LTÉE	574,20 \$
1300	GRANILAKE AGRÉGATS	1 614,45 \$
1301	LOCATION HEWITT INC.	488,64 \$
1303	FRANTEK ÉLECTRONIC	28,74 \$
	TOTAL	51 814,71 \$

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

2014-11-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.5 Dépôt de la situation financière en date du 3 novembre 2014

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 3 novembre 2014.

1.6 Rapports des présidents des comités

Aqueduc & Égouts **Daniel Poirier**

Vannes et débitmètres : l'installation est terminée à l'intérieur du budget prévu. Ces compteurs nous permettront de mesurer la consommation d'eau potable.

Monsieur Richard Picard mentionne que les élus travaillent présentement à l'élaboration d'un règlement sur une politique d'utilisation de l'eau potable.

Monsieur André Gamache tient à remercier monsieur René Croteau, au nom du conseil, pour son implication dans ce dossier.

Relations de travail **André Gamache**

Une offre d'emploi, du secteur administratif, a été transmise à tous les résidents de Stratford.

Développement économique (OrganisAction) **Julie Marcotte**

L'assemblée générale annuelle d'OrganisAction est prévue le 25 novembre.

Voirie, Équipements & Transports **J.-Denis Picard**

- Les conseillers responsables de ce dossier ont travaillé dans le but d'acquérir un tracteur à neige, avec équipements, pour les trottoirs.
- Un propriétaire du rang des Érables a été visité : un problème d'écoulement des eaux a été soulevé. Un suivi sera effectué dans ce dossier.

Information & Communications**Sylvie Veilleux**

- Madame Sylvie Veilleux a participé à la rencontre mensuelle du Cantonnier (22 octobre).
- Elle rappelle aux gens que la sortie du prochain Stratford-Info est en décembre. La date de tombée pour recevoir les articles est le 21 novembre.

Finances & Budget**Daniel Poirier**

Ce sujet sera discuté au point 2.2.

Urbanisme & Domaine Aylmer**J.-Denis Picard et Sylvie Veilleux**

Une rencontre du C.C.U. a eu lieu le 21 octobre, à laquelle deux (2) dérogations mineures ont été traitées.

Environnement**J.-Denis Picard**

Monsieur André Gamache précise que le travail continue en collaboration avec les intervenants en environnement de la MRC afin d'adopter un nouveau règlement de contrôle intérimaire (RCI). Il ajoute que l'UPA doit se manifester dans ce dossier. Tous sont en attente d'une rencontre avec l'UPA.

Bâtiments**André Gamache**

Nous sommes toujours en attente d'une décision concernant un montant de subvention pour la rénovation du centre communautaire (demande IIL).

Loisirs, Culture & Bibliothèque**Sylvie Veilleux****Loisirs :**

- Recherche d'une personne :
 - pour entretenir la patinoire avec ou sans souffleuse;
 - pour effectuer la surveillance pendant les heures d'ouverture.
- Le comité travaille sur la planification 2015 en vue d'ajouter de nouveaux événements. La fête de Noël pour les enfants qui était prévue pour 2014 est reportée en 2015.
- Continuité des activités de badminton le lundi et le mercredi, ainsi que le zumba le mardi. Cette dernière activité ne sera pas reconduite en janvier 2015 advenant un nombre insuffisant d'inscriptions.

Bibliothèque :

- Continuité des heures d'ouverture le vendredi et le samedi.
- Invitation à un atelier d'écriture le 7 décembre à 13 h 30 : « La grande cueillette des mots », en collaboration avec la MRC. La bibliothèque sera ouverte et à cette occasion, une activité de dessins pour enfants sera tenue. Des livres seront remis aux enfants.

Conseil de l'environnement et de la culture :

La Société d'histoire de Stratford a demandé la relocalisation de trois (3) monuments situés précédemment devant l'école. Ceux-ci seront installés devant l'église; un plan d'implantation sera transmis au conseil de la Fabrique pour approbation. Les travaux seront effectués par les employés municipaux.

Sécurité publique

André Gamache

Une rencontre est prévue à la mi-novembre avec le comité de sécurité publique de la MRC.

Internet haute vitesse

Sylvie Veilleux

- La coopérative (Communication Stratford) :
 - a reçu l'autorisation d'Investissement Québec de rembourser trois (3) parts sociales de 200 \$;
 - est à la recherche d'économie;
 - est à la recherche d'une personne pour son service à la clientèle.
- Après vérification, madame Sylvie Veilleux a obtenu la confirmation que les travaux amorcés dans le village par Vidéotron consistent seulement à renforcer le signal cellulaire. On lui a donné l'assurance qu'ils ne désirent pas faire concurrence à la coopérative.

2- Administration

2.1 Autorisation de dépenses des élu(e)s

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le conseil chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : monsieur André Gamache, monsieur Simon Baillargeon, madame Sylvie Veilleux, monsieur Richard Picard, monsieur Daniel Poirier, madame Julie Marcotte et monsieur J.-Denis Picard;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu :

Que le conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2014-11-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.2 Rapport financier 2013-2014

Monsieur Daniel Poirier partage les informations suivantes quant aux dépenses difficilement compressibles :

Rémunération et avantages sociaux	Environ 580 000 \$	31 % des dépenses
Quote-part MRC	Environ 207 000 \$	11 % des dépenses
Sûreté du Québec	Environ 181 000 \$	9 % des dépenses
Gestion matières résiduelles	Environ 153 000 \$	8 % des dépenses
Énergie, électricité, diesel, etc.	Environ 94 000 \$	5 % des dépenses
Entretien véhicules et bâtiments	Environ 75 000 \$	4 % des dépenses

Services professionnels	Environ 40 000 \$	2 % des dépenses
Assurances	Environ 34 000 \$	2 % des dépenses
Subventions	Environ 21 000 \$	1 % des dépenses
Communications	Environ 20 000 \$	1 % des dépenses

Certaines dépenses sont contractées suite aux décisions du conseil telles que : location d'équipement, quantité de matériel livré l'été dans les chemins, transitions, plan quinquennal d'immobilisations, etc.

Le temps supplémentaire suite à des bris imprévus ainsi que la formation des employés sont des éléments difficiles à prévoir.

La Municipalité se doit d'adopter un budget équilibré consistant à avoir les meilleures prévisions des revenus et dépenses.

Une attention particulière sera apportée sur les dépenses énergétiques, le dossier des matières résiduelles, l'entretien des équipements et les services juridiques.

Le rapport financier 2013-2014 est remis à tous les citoyens. Monsieur Daniel Poirier apporte les précisions suivantes :

RAPPORT FINANCIER 2013-2014

	RÉEL 2013	BUDGET 2014	ESTIMÉ 2014
REVENUS			
Taxes foncières et ART 205 (communautés)	662 734,00 \$	664 589,00 \$	672 575,00 \$
Services municipaux (tarifs)	970 870,00 \$	1 016 423,00 \$	988 849,00 \$
Païement tenant lieu de taxes (imm. gouv.)	134 753,00 \$	79 581,00 \$	42 185,00 \$
Transferts (subventions)	38 811,00 \$	22 859,00 \$	72 656,00 \$
Services rendus	77 763,00 \$	23 600,00 \$	29 505,00 \$
Imposition des droits (mutation et permis)	83 421,00 \$	42 000,00 \$	58 739,00 \$
Intérêts et autres revenus	19 498,00 \$	17 000,00 \$	20 408,00 \$
TOTAL DES REVENUS	1 987 850,00 \$	1 866 052,00 \$	1 884 917,00 \$
SURPLUS AFFECTÉ	60 552,00 \$	53 560,00 \$	53 560,00 \$
REVENUS ET AFFECTATION	2 048 402,00 \$	1 919 612,00 \$	1 938 477,00 \$
	RÉEL 2013	BUDGET 2014	ESTIMÉ 2014
DÉPENSES			
Conseil municipal et cour municipale	91 848,00 \$	102 639,00 \$	89 023,00 \$
Administration générale	306 017,00 \$	304 428,00 \$	291 340,00 \$
Sous-total administration	397 865,00 \$	407 067,00 \$	380 363,00 \$
Sûreté du Québec	183 016,00 \$	181 221,00 \$	180 924,00 \$
Services incendie	114 283,00 \$	121 489,00 \$	116 166,00 \$
Sécurité civile	158,00 \$	780,00 \$	276,00 \$
Sous-total sécurité publique	297 457,00 \$	303 490,00 \$	297 366,00 \$
Voirie d'été	245 395,00 \$	291 995,00 \$	304 242,00 \$
Enlèvement de la neige	181 590,00 \$	185 125,00 \$	207 598,00 \$
Éclairage des rues	9 749,00 \$	10 000,00 \$	10 110,00 \$
Transport en commun	2 378,00 \$	2 322,00 \$	2 322,00 \$

Sous-total transport	439 112,00 \$	489 442,00 \$	524 272,00 \$
Eau potable*	33 462,00 \$	56 755,00 \$	51 081,00 \$
Égouts*	43 902,00 \$	42 145,00 \$	33 016,00 \$
Déchets	177 470,00 \$	178 990,00 \$	161 706,00 \$
Récupération	2 340,00 \$	14 949,00 \$	18 418,00 \$
Fosses septiques	83 041,00 \$	67 188,00 \$	68 933,00 \$
Sous-total hygiène du milieu	340 215,00 \$	360 027,00 \$	333 154,00 \$
Aménagement, urbanisme et zonage	54 961,00 \$	62 677,00 \$	55 775,00 \$
Rénovation urbaine, promotion et développement économique	31 725,00 \$	33 625,00 \$	27 936,00 \$
Sous-total urbanisme et développement	86 686,00 \$	96 302,00 \$	83 711,00 \$
Activités récréatives	35 964,00 \$	29 107,00 \$	26 581,00 \$
Activités de subventions	19 717,00 \$	19 705,00 \$	26 115,00 \$
Centre communautaire	39 813,00 \$	31 790,00 \$	40 062,00 \$
Bibliothèque et projet musique	11 227,00 \$	6 300,00 \$	14 788,00 \$
Sous-total loisirs et culture	106 721,00 \$	86 902,00 \$	107 546,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATION	1 668 056,00 \$	1 743 230,00 \$	1 726 412,00 \$
INTÉRÊTS, FRAIS BANQUE ET REMBOURSEMENT CAPITAL	166 515,00 \$	166 382,00 \$	170 860,00 \$
IMMOBILISATIONS	28 464,00 \$	10 000,00 \$	26 170,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 863 035,00 \$	1 919 612,00 \$	1 923 442,00 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	185 367,00 \$	0,00 \$	15 035,00 \$
INCENDIE (appareils respiratoires)			13 000,00 \$
VOIRIE (rang Elgin)			30 000,00 \$
DOMAINE AYLMEER (activités estivales)			5 000,00 \$
AFFECTATIONS EN COURS D'ANNÉE			48 000,00 \$
EXCÉDENT ET AFFECTATIONS			63 035,00 \$

*La prudence est de mise dans ces secteurs. Les surplus seront reportés aux secteurs respectifs.

REPÈRES

- 1) Baisse de tarifs de la récupération de 4 675 \$
et de l'incendie de 26 000 \$
Considérant les surplus cumulés dans ces secteurs.
- 2) Débalancement à cause de la TVQ
- 3) Subventions :

Climat municipalités	12 500 \$
MADA	5 250 \$
Pacte rural	23 000 \$
Député	9 000 \$
	49 750 \$
- 4) Taxes de mutation plus élevées

- 5) Moins de rencontres que prévu sur les comités
- 6) Un employé en arrêt de travail
- 7) Entretien des véhicules et travaux plus onéreux dans le rang Elgin et le rang des Érables. Il y a un surplus appréciable dans ce secteur.
- 8) En hiver, la demande est plus grande en main-d'œuvre
Mise à niveau de la sableuse
- 9) Baisse du contrat avec Transport ordurier de l'Amiante inc. suite à l'aménagement des sites (bacs verts)
- 10) Achat de bacs et implantation des sites
- 11) Versement de 5 000 \$ aux Loisirs pour les activités estivales
- 12) Fenestration au centre communautaire
- 13) Projet musique de 9 400 \$: la Municipalité a reçu le remboursement de cette somme
- 14) Immobilisation : appareils respiratoires + 6 bancs de parc

RAPPORT DU MAIRE

BUDGET 2014

- Le rapport financier 2013 consolidé de la Municipalité du Canton de Stratford produit en avril 2014 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton confirmait la bonne santé financière de la municipalité.
- L'excédent de fonctionnement non affecté était d'environ 425 000 \$.
- Les recommandations de la firme Raymond Chabot Grant Thornton déposées en avril 2014 consécutivement à l'audit des états financiers de la municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ont fait l'objet d'un suivi rigoureux.
- L'année 2014 sera une autre année d'équilibre budgétaire, la cinquième consécutive.
- Les revenus réels sont légèrement supérieurs à ceux budgétés, les revenus en provenance des droits de mutation ont été plus élevés que prévu.
- Les dépenses sont sous contrôle dans toutes les catégories de postes budgétaires. De légers dépassements de coûts sont observés en voirie d'été et de déneigement. Ils sont respectivement de 4,5 % et de 6,5 %, et seront comblés obligatoirement dans la même enveloppe tarifaire. Quant à l'écart observé dans les activités d'investissement, il correspond à l'achat d'appareils respiratoires pour le service de sécurité incendie.
- Le règlement d'emprunt n° 1105 pour un montant de 183 400 \$ pour l'achat d'un camion 4x4, qui servira surtout au déneigement et à l'application d'abrasif, aura un impact financier annuel d'**environ 12 000 \$** (capital et intérêts) à compter de 2015.

- Les soldes à payer sur les autres règlements d'emprunt sont :

	Intérêts	Capital	Solde	N ^{bre} d'années restantes
<u>PRÊT 2</u>				
Niveleuse (1013)	2 510 \$	14 300 \$	129 700 \$	8 ans
Camion Swat (1076)	6 510 \$	6 400 \$	152 300 \$	18 ans
<u>PRÊT 3</u>				
Aqueduc (900 & 903)	700 \$	7 900 \$	9 200 \$	1 an
<u>PRÊT 5</u>				
Traitement de surface (1061)	4 920 \$	10 100 \$	153 800 \$	12 ans
<u>PRÊT 6</u>				
Plan et devis (1019)	3 960 \$	5 200 \$	121 400 \$	17 ans
Poste incendie (998)	7 690 \$	14 700 \$	221 500 \$	12 ans
<u>PRÊT 7</u>				
Mise aux normes*	27 120 \$	51 400 \$	619 200 \$	17 ans

*En 2015, un prêt de 183 400 \$ sera ajouté pour une période de 20 ans et est taxable à partir du milin.

- Le coût d'achat d'un tracteur ainsi que d'un souffleur pour le déneigement des trottoirs est de 61 233 \$. Cette nouvelle immobilisation sera payée comptant à même les sommes disponibles dans l'excédent de fonctionnement. Un équipement additionnel, dont le coût total sera d'environ 10 000 \$, devrait également être acquis à même l'excédent de fonctionnement en 2015 pour le fauchage des fossés.

Monsieur Daniel Poirier informe les citoyens qu'ils recevront une correspondance relativement à la politique de déneigement des trottoirs. Il les invite à adopter un comportement respectueux envers les employés municipaux affectés au déneigement.

- Pour offrir des services de qualité à sa population, la municipalité doit pouvoir compter sur du personnel compétent, et sur du matériel et des équipements performants. À cet égard, en 2014, l'embauche de 2 nouveaux employés, l'un à l'administration et l'autre aux travaux publics, jumelé à l'achat d'un camion à neige et d'un tracteur avec souffleur, contribuera à l'atteinte de cet objectif.
- Tel que prévu, le remplacement de huit (8) vannes et de six (6) débitmètres a été réalisé à la fin 2014, en plus de l'installation de vingt-trois (23) compteurs d'eau résidentiels. Le budget de la TECQ fut utilisé à cette fin, soit environ 275 000 \$.

PROSPECTIVE 2015

- L'acquisition en 2015 d'une pelle mécanique usagée pour l'entretien des fossés, essentiel au maintien de la qualité de nos chemins, fera l'objet d'une analyse d'opportunité en comparaison des coûts de location de cet équipement, compte tenu de l'objectif de kilométrage annuel d'entretien que la municipalité retiendra.

Monsieur Daniel Poirier ajoute que le conseil vise l'autofinancement de la pelle.

- Pompiers :
Discussion à venir sur l'éventuel réajustement de la rémunération de notre personnel local qui œuvre au niveau de la sécurité publique et du sauvetage.
- Établissement d'un programme de traitement de surface ou d'asphaltage de rue en s'inspirant du modèle du chemin Aylmer, avec la participation principale des

contribuables bénéficiaires du service, en complément avec le reste de la municipalité.

- Retrait, au niveau de la MRC, de notre quote-part relative aux deux services de Loisir et de Culture pour un montant annuel de 9 000 \$, dont une partie sera éventuellement injectée au niveau local en même matière.

Durant l'intervention de monsieur André Gamache, monsieur Richard Picard quitte son siège à 20 h 10. Monsieur Richard Picard reprend son siège à 20 h 15.

- Poursuivre les interventions au niveau de la MRC quant aux coûts des différents services reçus via une contribution par quote-part basée, entre autres, sur l'évaluation foncière, générant ainsi une facturation différente d'une municipalité à l'autre pour un même service reçu.
- Prévoir une réserve financière au niveau du tarif « égouts »; notamment pour faire face aux coûts importants, mais périodiques, relatifs à la vidange et à la récupération des boues septiques des étangs reliés au réseau d'égouts de la section village de notre municipalité.
- Renégocier le contrat avec nos fournisseurs concernant la collecte des déchets ainsi que leur enfouissement avec la compagnie Gesterra de Victoriaville. Tenter de s'entendre sur un contrat de deux années, ce qui aurait comme avantage d'harmoniser les futures négociations avec d'autres municipalités autour de la nôtre afin de tenter d'obtenir de meilleurs coûts en raison du pouvoir du nombre.

- Subventions :

La Municipalité s'est vu confirmer en 2014, et ce applicable sur 5 années, un montant de 670 137 \$ émanant du programme Canada-Québec appelé TECQ.

La cible principale demeure la rue du Parc. Une opération d'évaluation concernant la capacité de colmater, au moyen d'une nouvelle technologie, les tuyaux d'aqueduc sans pour autant creuser l'infrastructure en place, est en cours.

Le remplacement des vannes de l'avenue Centrale a généré une imputation de 70 000 \$, d'où un solde de départ disponible d'environ 600 000 \$.

Les nouvelles règles du programme nous permettent d'appliquer à d'autres fins 20 %, jusqu'à un maximum de 134 000 \$ du montant global, pourvu que celles-ci soient recevables au niveau des critères. Le conseil municipal fait alors référence à la réfection de la bâtisse actuelle, tenant lieu d'hôtel de ville et de centre communautaire, et cherchera à cibler les investissements en fonction de l'économie d'énergie, de la salubrité ainsi que de l'amélioration de certaines fonctions de base parfois reliées à la sécurité notamment.

- Les transferts gouvernementaux diminueront au cours de la prochaine année, notamment en ce qui a trait au remboursement de la TVQ et à la contribution à certains programmes gérés par la MCR et le CLD. De plus, la possibilité d'une élection au poste de préfet de la MRC se traduira par une contribution de la municipalité.

Pour cette perspective, la municipalité devra disposer d'une marge de manœuvre financière pour faire face à ces impondérables.

- Le projet de développement immobilier au Domaine de l'Aigle requiert l'élaboration d'un plan d'aménagement d'ensemble et d'une réglementation afférente.

Le comité de travail formé spécifiquement sur cet enjeu, en collaboration avec les experts en environnement et en urbanisme de la MRC et du comité d'urbanisme local, poursuivra ces travaux avec l'espoir d'avoir complété ceux-ci au printemps prochain.

La population en général sera informée des développements dans cet important dossier et une attention toute particulière sera portée aux échanges avec les riverains du lac Elgin et leur association.

- La Municipalité s'est vu confirmer 52 169 \$ du Fonds d'aide du Pacte rural 2014-2019, elle procédera à la mise à jour de son plan de développement local. Notre objectif est d'éviter le saupoudrage et d'investir dans quelques projets structurants pour notre milieu.

- L'exploitation des ressources naturelles sur notre territoire (carrières et sablières) procure une entrée de fonds à la municipalité via un système de redevance.
- Afin d'obtenir un rendement financier maximal dans ce secteur, des installations permettant de valider le volume de matériaux extraits seront mises en place.
- Pour soutenir le maintien des services de proximité du bureau de poste et de la Caisse populaire, un programme sera élaboré et son financement devra être prévu.

Monsieur Daniel Poirier ajoute qu'il y a mobilisation des gens d'Affaires ainsi que des organismes communautaires.

Monsieur André Gamache explique que le surplus accumulé est composé en partie par des surplus de secteurs liés aux tarifs.

Il ajoute qu'un plan quinquennal en immobilisations sera déposé à la séance du 1^{er} décembre et cite certains travaux de la version préliminaire de ce plan.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

	Municipalité Stratford		MRC du Granit	
	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation</u>
Maire	6 586,76 \$	3 293,38 \$	1 111,60 \$	555,80 \$
Maire suppléant	2 744,48 \$	1 372,24 \$	—	—
Conseillers	2 195,59 \$	1 097,80 \$	—	—
Comité environnement (maire)	—	—	317,60 \$	158,80 \$

La rémunération sur les comités au montant de 9 750,00 \$

Les allocations sur les comités au montant de 4 875,00 \$

La rémunération par présence sur un comité d'orientation est 70,00 \$ (1 journée)

L'allocation par présence au comité d'orientation est 35,00 \$ (1 journée)

La rémunération par présence sur un comité d'orientation est 35,00 \$ (½ journée)

L'allocation par présence au comité d'orientation est 17,50 \$ (½ journée)

LISTE DES CONTRATS

La liste des contrats que la Municipalité du Canton de Stratford a conclus en comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ou supérieure à 2 000 \$ accordés à un même fournisseur et dont le total dépasse 25 000 \$ pour l'année 2014 est disponible au bureau municipal pour consultation aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal pour consultation aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal.

2.3 Contrat de service Infotech

Considérant que la municipalité de Stratford pourra bénéficier d'une augmentation raisonnable du coût annuel (2%) pour son contrat de services informatiques si elle renouvelle pour une période de 3 ans, soit les années 2015-2016-2017;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

De mandater la directrice générale, madame Manon Goulet, afin qu'elle signe l'entente modifiant la durée du contrat.

D'effectuer le paiement pour l'année 2015 au montant de 6 830,00 \$ + taxes.

2014-11-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.4 Banque d'heures Infotech

Considérant que les honoraires du personnel d'Infotech sont au taux de 115 \$/heure;

Considérant qu'il y a une réduction de 35 % du coût suivant l'obtention d'une banque d'heures;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

D'autoriser l'achat d'une banque de vingt-huit (28) heures en services professionnels informatiques afin de supporter les services administratifs pour un montant de 1 960 \$ + taxes.

2014-11-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.5 Renouvellement contrat – Services juridiques

Considérant que le conseil municipal est satisfait des services rendus par la firme Monty Coulombe S.E.N.C.;

Considérant l'offre de services reçue dernièrement par Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.;

Il est proposé par madame Julie Marcotte,
Et résolu :

D'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, selon les termes de l'offre de services du 29 septembre 2014. Pour 2015, les taux horaires varient de 80 \$ à 230 \$ l'heure, selon la personne effectuant le travail (avocat et notaire, stagiaire en droit, technicien juridique).

2014-11-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.6 Déclarations des intérêts pécuniaires – dépôt

Madame Manon Goulet prend dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus suivants : messieurs André Gamache, Simon Baillargeon, Richard Picard, Daniel Poirier et J.-Denis Picard, et madame Sylvie Veilleux.

3- Aqueduc et égout

3.1 Remplacement des vannes et compteurs (sujet traité dans le rapport du maire)

4- Sécurité Publique

Sujet non traité.

5- Voirie

5.1 Règlement no 1107 concernant le déneigement des chemins

RÈGLEMENT N° 1107

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'OUVERTURE ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS L'HIVER

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller J.-Denis Picard, lors de la session régulière du conseil, tenue le 6^e jour d'octobre 2014;

ATTENDU QUE certains(es) rues, routes, chemins et rangs doivent être ouverts(tes) et entretenus(es) à la circulation automobile durant l'hiver;

ATTENDU QUE l'entretien de ces voies de circulation automobile nécessite des sommes importantes;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford peut, en vertu de l'article 752 du *Code municipal*, adopter un règlement régissant l'ouverture des voies de circulation automobile durant l'hiver;

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition dûment faite,
Il est résolu unanimement :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le « Règlement no 1107 » décrétant l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver ouverts à la circulation automobile, soit et est par la présente statué et décrété ce qui suit :

Article 1

La Municipalité du Canton de Stratford décrète l'entretien d'hiver, pour la circulation des véhicules automobiles, des chemins identifiés à l'article 3 du Règlement # 1107.

Article 2

Le présent règlement annule et abroge tout autre règlement déjà adopté par ce conseil concernant l'ouverture et/ou la fermeture de voies de circulation automobile en hiver.

Article 3

Description des chemins, rues, routes et rangs considérés par le présent règlement :

➤ Chemin de l'Anse Maskinongé :

À partir de la route 161 sur toute sa longueur soit une distance de 3.000 km.

➤ Chemin Aylmer :

À partir de la route 161 jusqu'à son intersection avec le chemin de Stratford, soit une distance de 3.900 km.

- 1^{re} Avenue :
À partir de la rue Elgin jusqu'à son extrémité, soit une distance de 70 mètres.
- Chemin des Berges :
À partir de la route 161, jusqu'à la ligne entre les lots 13 et 14 du rang 4 sud-ouest du Canton de Stratford, et à partir de la ligne entre les lots 15 et 16 du rang 4 sud-ouest du Canton de Stratford jusqu'à la rue Latendresse, soit une distance de 3,100 km.
- Chemin de la Baie-des-Sables :
À partir de la 2^e rue de la Baie-des Sables jusqu'à son extrémité nord en bordure du lac Aylmer soit une distance totale de 600 mètres.
- Chemin Côté
À partir du Rang des Érables sur une distance de 90 mètres
- 2^e rue de la Baie-des-Sables :
À partir du chemin Rozon sur une longueur de 210 mètres.
- Chemin de la Batture :
Sur toute sa longueur, soit une distance de 218 mètres.
- Rang Beau-Lac :
À partir de son intersection avec le rang des Granites jusqu'à son extrémité, soit une distance de 1,900 km.
- Rang des Bouleaux :
À partir de son intersection avec le rang des Granites jusqu'à son extrémité, soit une distance de 1,450 km.
- Rang Belle-Vue :
À partir de son intersection avec le rang Elgin sur une distance de 700 mètres conditionnellement à l'obtention d'une virée convenable.
- Rue des Cèdres :
À partir de la route 161 jusqu'à son extrémité, soit une distance de 260 mètres.
- Chemin du Domaine-Aylmer :
À partir de la route 161 jusqu'à son extrémité, soit une distance de 1 km.
- Rang Elgin :
Chemin de front du sixième (6^e) rang sud-ouest, sur une longueur de 7,860 km.
- Rang des Érables :
Route du deuxième (2^e) rang nord-est, chemin de front des premier et deuxième (2^e) rang nord-est. À partir de la route 161 sur une distance de 5,810 km.
- Chemin des Faucons :
À partir du rang des Érables sur toute sa longueur jusqu'à la barrière à l'intersection du chemin des Hiboux sur une longueur de 1,600 km.
- Rang des Granites :
À partir de son intersection avec le chemin de Fontainebleau, sur une distance de 1,200 km.

- Chemin Gravel :
Sur toute sa longueur, soit une distance de 550 mètres.
- Chemin Lapierre :
À partir de l'intersection du rang Elgin sur toute la longueur du chemin Lapierre, soit une distance de 1,910 km.
- Rue Latendresse :
À partir de l'intersection du chemin des Berges; soit du numéro civique 55 jusqu'au numéro civique 315, sur une distance de 730 mètres.
- Chemin Maskinongé :
À partir du chemin de l'Anse Maskinongé en direction sud-ouest sur une distance de 950 mètres.
- Chemin Morin :
À partir de la route 161, sur une distance de 260 mètres.
- Rue du Parc :
À partir de la route 161 jusqu'à son extrémité, soit une distance de 130 mètres
- Rue des Peupliers :
À partir de la route 161 jusqu'à son extrémité, soit une distance de 210 mètres
- Chemin du Quai :
À partir du chemin de Stratford, soit une distance de 200 mètres
- Chemin des Rocailles :
À partir du chemin de Berges sur une distance de 590 mètres
- Chemin du Réservoir pour accéder au site d'approvisionnement du secteur no. 2 :
À partir du rang des Érables sur une longueur de 400 mètres
- Chemin de Rive-de-la-Prairie :
À partir du chemin de Stratford sur une longueur de 825 mètres.
- Chemin Rozon :
À partir de la route 161 jusqu'à son intersection avec la deuxième (2^e) rue de la Baie-des-Sables, soit une distance de 987 mètres.
- Chemin de la Station :
À partir du garage municipal jusqu'à la station d'épuration des eaux, sur une longueur de 400 mètres.
- Rang de la Tour :
Chemin de front du huitième (8^e) rang sud-ouest du Canton de Stratford. À partir de la route 161 jusqu'à la ligne entre les lots 4 B et 5 du rang 8 sud-ouest, et de là tournant vers le sud-est sur une distance de 0,531 km. Jusqu'à la limite avec la municipalité de Stornoway, soit une distance totale de 2,852 km.
- Chemin Traver pour accéder au site d'approvisionnement du secteur no.1 :
Partant de l'avenue Centrale Sud sur une longueur de 427 mètres

- Chemin du Verger :
À partir de son intersection avec le rang des Érables jusqu'au numéro civique 113, soit une distance de 100 mètres.
- Rang des Quarante :
À partir de la route 161, soit une distance de 1,150 km.
- Chemin Solbec:
Partant de la route 161 sur une longueur de 1,9 km; l'entretien de ce chemin ne sera pas prioritaire.
- Chemin Gauthier:
Sur toute sa longueur soit 1,100 km conditionnellement à l'obtention d'une virée convenable.

La longueur de ces chemins, rues, routes et rangs totalisent une longueur de 48,739 kilomètres.

Article 4

Certains chemins, routes et rangs de la municipalité seront entretenus hebdomadairement jusqu'au 3 janvier.

Ces chemins sont les suivants :

- ❖ Rang des Quarante, du lot 28-1 Rg. 1 SO sur une longueur de 2,200 km;
- ❖ Chemin Cupra : sur demande, à partir de la route 161 sur une longueur de 2 km.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

D'adopter le règlement no 1107 concernant le déneigement des chemins pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

2014-11-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5.2 Tracteur à neige – déneigement des trottoirs

Considérant qu'il est très difficile depuis plusieurs années d'obtenir les services d'un entrepreneur pour effectuer le déneigement des trottoirs;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de trois (3) fournisseurs, soit : Les Équipements Laguë Ltée, Les Équipements Agri-Beauce et Équipements Sigma inc.;

Considérant que la municipalité n'a reçu qu'une soumission de : Les Équipements Laguë Ltée;

Considérant que suite à la vérification du véhicule, la municipalité est satisfaite d'autant plus que cet équipement bénéficie d'une garantie pour les deux (2) prochaines années;

Considérant que ce tracteur pourra être utilisé à d'autres usages;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

De procéder à l'achat d'un tracteur usagé 2010, de marque John Deere pour la somme de 46 500 \$ + taxes;

D'affecter un montant de 53 463.38\$ provenant du surplus accumulé général afin d'acquitter cette facture.

2014-11-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5.3 Équipements pour tracteur à neige

Considérant que plusieurs vérifications ont été effectuées auprès de différents fournisseurs concernant l'achat d'un souffleur;

Considérant que suite à ces vérifications, les équipements vendus par Les Équipements Laguë Ltée s'avèrent être le meilleur choix quant à la durabilité et le prix;

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

De procéder à l'achat d'un souffleur neuf, de marque Houle avec accessoires pour la somme de 12 520 \$ + taxes (PTO, attache et installation);

D'affecter un montant de 14 395 \$ provenant du surplus accumulé général afin d'acquitter cette facture.

2014-11-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5.4 Signalisation sur l'avenue Centrale Nord

Considérant que le panneau indicateur de limite de vitesse à l'entrée du village (Centrale Nord) n'est pas situé au bon endroit causant des inquiétudes aux citoyens de ce secteur;

Considérant que plusieurs citoyens demandent de modifier la signalisation dans ce secteur en déplaçant le panneau de limite de vitesse à l'emplacement du panneau avertissant la limite de 50 km à venir;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

D'acheminer une demande auprès du ministère des Transports afin d'effectuer un suivi dans ce dossier.

2014-11-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache ajoute qu'une demande verbale avait été formulée par les années passées, sans succès. Une résolution du conseil va appuyer davantage cette demande.

6- Urbanisme et environnement

6.1 Dépôt du rapport du Comité consultatif d'urbanisme

Une réunion du Comité consultatif d'urbanisme a eu lieu en octobre. Le rapport est remis à tous les élus. Les avis publics seront affichés dans les délais. Le Conseil va statuer sur les dérogations mineures à la prochaine séance du conseil de décembre.

6.2 Formation pour l'inspecteur en urbanisme

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

D'autoriser l'inspecteur en urbanisme, monsieur Dany St-Onge, à assister à une formation sur le logiciel Permis au coût de 150 \$ + taxes, en plus du remboursement des frais de déplacement et de repas.

2014-11-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.3 Règlement no 1109 – mandat à la MRC

Considérant que le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage no 1035 afin d'encadrer l'exploitation dans les carrières et sablières;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

De mandater la MRC du Granit afin qu'elle modifie le règlement de zonage no 1035 permettant d'encadrer les prochaines demandes d'extraction dans les carrières et sablières.

2014-11-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.4 Carrières et Sablières – Règlement no 1109

Lecture du premier (1^{er}) projet de règlement no 1109 par la directrice générale.

PROJET

RÈGLEMENT NO 1109 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXTRACTION

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire limiter les zones où les carrières, sablières et gravières sont autorisées;

ATTENDU QUE le conseil désire que ces usages ne soient autorisés que dans les zones A-2, A-6, A-8 et RU-1, à savoir les zones où nous retrouvons des carrières, sablières et gravières actuellement en activité;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 6 octobre 2014;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Les grilles de spécifications feuillets 1 de 8 et 3 de 8 sont modifiées afin de retirer l'usage Extraction des zones : A-6, Ru-1 à Ru-11.

ARTICLE 3

Les grilles de spécifications feuillets 1 de 8 et 3 de 8 sont modifiés afin d'autoriser l'usage Extraction aux zones : A-2, A-6, A-8 et Ru-1 avec la note suivante :

N54 : Uniquement les carrières, sablières et gravières en activité avant l'entrée en vigueur du présent règlement de zonage.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Monsieur André Gamache précise que ce règlement n'affecte en rien les carrières et sablières existantes, celles-ci détenant des droits acquis; le but étant d'encadrer les nouvelles demandes.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage n° 1035;

ATTENDU QUE la Loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement;

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT NO 1109 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXTRACTION, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément aux *articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire ou un conseiller le 1^{er} décembre 2014, à 19 h, au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford;

QUE le conseil municipal mandate la directrice-générale/secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

2014-11-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.5 Rapport sur l'émission des permis 2014

Le conseil prend dépôt du rapport remis par l'inspecteur en urbanisme de la municipalité sur l'émission des permis pour l'année 2014.

Ce rapport indique une augmentation de valeurs d'environ 1 697 000 \$ en travaux divers.

7- Loisirs et culture

7.1 La grande cueillette des mots : 7 décembre 2014

Madame Sylvie Veilleux réitère l'invitation pour l'activité du 7 décembre 2014.

7.2 Paniers de Noël : volumes

Considérant que la municipalité de Stratford a reçu une demande de soutien financier provenant de la Table 0-5 ans de la MRC du Granit à l'effet d'ajouter des livres neufs dans les paniers de Noël;

Considérant que certaines familles de Stratford ont l'an passé bénéficié de cette aide pour un montant de 79 \$;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

D'appuyer cette demande pour une somme maximale de 100 \$.

2014-11-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8- Affaires diverses

8.1 Maintien des services de proximité

Le sujet fut traité précédemment.

8.2 Nominations au comité de pilotage – MADA et PFM

Madame Sylvie Veilleux relate les différentes étapes de la demande MADA et PFM.

Printemps 2014 : certains(nes) citoyens(nes) ont été invités à assister à une séance d'informations menée par madame Nancy Nadeau, chargée de projet dans le dossier de la Municipalité amie des aînés (MADA) et la Politique familiale municipale (PFM), le but étant de valider l'intérêt de ceux-ci et celles-ci à participer à la démarche conjointe MADA et PFM.

Septembre 2014 : Stratford a reçu la confirmation qu'elle ne recevra pas de subvention pour la PFM.

Octobre 2014 : après de courtes négociations, madame Nadeau a accepté de travailler les deux volets (MADA et PFM) en simultanément.

Dernièrement, une relance a été effectuée auprès des citoyens qui ont assisté à la rencontre le printemps dernier afin de vérifier leur intérêt.

Le 13 novembre 2014 : 1^{re} rencontre du comité de pilotage regroupant les personnes énumérées ci-dessous.

RÉSOLUTION

Considérant que la municipalité de Stratford a débuté sa démarche MADA et PFM et qu'un comité doit être officiellement formé afin de mener à bien cette démarche;

Considérant que certaines personnes se sont manifestées pour faire partie du comité de pilotage;

Il est proposé par madame Julie Marcotte,
Et résolu :

De nommer les personnes suivantes :

Permanents

Mesdames Monique Bilodeau, Marie-France Couture, Stéphanie Bilodeau, Pierrette Boulanger, Lise St-Pierre et messieurs Luc Michel, Gérard Leblanc et Daniel Couture.

Substituts

Madame Marie-Claude Picard et monsieur Onil Bergeron

Conseillères

Mesdames Julie Marcotte et Sylvie Veilleux

Et

Madame Manon Goulet, directrice-générale

2014-11-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache tient à remercier ces personnes, au nom du conseil municipal, pour leur apport à la vie communautaire.

9- Liste de la correspondance

Correspondances diverses

1. Lettre de monsieur Daniel Couture

Réponse de celui-ci à une lettre que le conseil a reçue précédemment d'un citoyen en rapport avec la taxation.

Monsieur André Gamache revient sur l'article de ce même citoyen paru dans le Cantonnier dénigrant le travail de certains élus. Monsieur Gamache tient à dénoncer publiquement ces attaques personnelles liées au statut de non-domiciliés : cette situation est déplorable.

Le conseil prend dépôt de la lettre de monsieur Daniel Couture et sera considérée.

2. Lettre du Conseil de la Fabrique Saint-Gabriel :

- concernant le déneigement de la cour d'Église qui est maintenu au tarif de 1000 \$;
- concernant l'accord de la Fabrique St-Gabriel à l'effet d'autoriser l'implantation de monuments.

3. Lettre de remerciement de madame Denyse Gauthier :
 - concernant le support financier de la Municipalité du Canton Stratford lors de l'activité « Mariages d'autrefois ».
4. Prix Hommage bénévolat-Québec 2015 : invitation à inscrire une candidature.
5. Lettre de madame Chantal Danis

Lecture de la lettre de madame Chantal Danis concernant la démarche à adopter en vue de céder leurs chemins privés (Lac de la Héronnière) à la Municipalité.

Monsieur André Gamache précise que les normes d'acceptation leur seront transmises, mais que l'évaluation des chemins devra se faire par un entrepreneur. La municipalité n'a pas les ressources pour exécuter cette analyse.

Invitation

5e rencontre municipale de l'Énergie – Maire de Victoriaville

Offres de services

1. Premier Jet (Lac-Drolet) : gravure sur pierre
2. Cain Lamarre Casgrain Wells : services juridiques
3. Pesca Environnement et Envir'eau Puits : eau potable
4. RéservPro : système de gestion des réservations en ligne pour propriétaires d'hébergement
5. COGESAF – caractérisation de cours d'eau

10- Période de questions

Monsieur Simon Baillargeon quitte la séance à 21 h 35.

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce troisième jour de novembre 2014.


12- Levée de la session régulière

Il est proposé par monsieur André Gamache,
Et résolu :

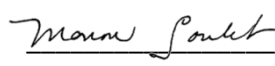
Que l'assemblée soit levée à 21 h 40.

2014-11-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)



André Gamache
Maire



Manon Goulet
Directrice générale/secrétair-trésorière